

Chères et chers collègues,

J'espère avant tout que tout va au mieux pour chacun.e de vous dans ce contexte éprouvant.

Je reviendrai vers vous au sujet des nouvelles annonces dans les jours à venir.

Pour l'heure, je souhaite vous informer de la parution récente de deux notes de service relatives aux modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique pour l'année scolaire en cours, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Au bulletin officiel du 11 mars dernier, est parue la note de service concernant les élèves actuellement en classe de terminale (session 2021 du baccalauréat) : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2108043N.htm>, et au BO du 25 mars, la note de service concernant les élèves actuellement en classe de première (session 2022 de l'examen) : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo12/MENE2108372N.htm>.

Les principes fondamentaux, pour cette année scolaire, sont :

- d'une part, le maintien de la tenue des épreuves organisées en fin d'année scolaire (épreuve de philosophie et Grand oral), avec des aménagements permettant de tenir compte des conditions exceptionnelles d'apprentissage,
- d'autre part, le remplacement des épreuves des enseignements de spécialité et des évaluations communes par la prise en compte des notes de bulletins obtenues tout au long de l'année pour les candidats scolaires.

Les principales conséquences pour notre discipline sont ainsi :

- **l'annulation des trois séries d'évaluations communes** prévues au cours de l'année scolaire 2020-2021 (EC1, EC2 et enseignement de spécialité non poursuivi, en première ; EC3 en terminale) : les notes prises en compte au titre de chaque série d'évaluations communes sont les notes moyennes annuelles obtenues par le candidat au cours de la classe concernée (première ou terminale). C'est donc sur la base du seul contrôle continu que seront calculées ces notes ;
- **l'annulation de la délivrance de l'attestation de langues vivantes** (compte tenu de l'annulation de la tenue de la troisième série d'évaluations communes, sur laquelle elle devait prendre appui) ;
- **le maintien des évaluations spécifiques** de contrôle continu prévues **dans le cadre des sections internationales, binationales, européennes et de l'enseignement de DNL hors SELO** ;
- **le maintien des évaluations ponctuelles** prévues au titre du contrôle continu **pour les candidats individuels** en LVA et LVB (équivalentes à l'évaluation commune n°3), ainsi que pour l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première.

Certain.e.s d'entre vous sont ainsi susceptibles d'être mobilisé.e.s :

- pour interroger des candidats dans le cadre du Grand oral, entre le 21 juin et le 2 juillet prochains,
- pour corriger et/ou interroger les candidats individuels dans le cadre des évaluations ponctuelles de langues vivantes, prévues à compter du 10 mai.

Je me permets à nouveau, comme l'an passé, d'attirer votre attention sur **L'attention toute particulière à porter, dans ce contexte, à la rédaction de l'appréciation générale portée sur le livret scolaire de chaque élève**, qui servira de fondement aux travaux des jurys d'harmonisation qui se réuniront en fin d'année scolaire.

Les notes de service citées précédemment précisent, à ce sujet, que :

"les livrets scolaires sont renseignés par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement dans les apprentissages, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité. Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation et à la richesse des informations qui seront données au jury lors de la session 2021 pour l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat. Ces appréciations permettent au professeur d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, de nuancer et de contextualiser une moyenne, surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat dans le contexte de l'année scolaire 2020-2021."

Vous trouverez, par ailleurs, à la page suivante : <https://eduscol.education.fr/2688/bac-2021-guide-de-l-evaluation>, un lien vous permettant d'accéder au **Guide pour l'évaluation dans le cadre du contrôle continu**, qui contient une série de conseils et de recommandations de l'inspection générale : je vous invite à vous pencher particulièrement sur le préambule qui pose les principes généraux, ainsi que sur les recommandations relatives aux langues vivantes, parmi lesquelles vous pourrez lire notamment ceci :

"Sur l'ensemble de l'année, les différentes activités langagières, écrites comme orales, sont évaluées de manière équilibrée. Pour l'expression orale, si l'on peut s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, **un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent.**"

Pour mener à bien ces entretiens et/ou d'autres évaluations, à l'écrit comme à l'oral, seront mis à votre disposition, très prochainement, les sujets de la Banque Nationale de Sujets (EC1, EC2 et EC3, pour l'écrit comme pour l'oral), dont vous êtes invité.e.s à faire usage ou à vous inspirer en tant que de besoin. N'hésitez pas, bien entendu, à vous appuyer également sur les grilles d'évaluation (re)parues au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, que nous avons travaillées l'an dernier en formation.

Espérant que la lecture de ce courrier ne vous ait pas été trop fastidieuse et que son contenu ait permis de répondre à certaines de vos interrogations, je reste bien entendu à votre écoute pour toutes celles qui demeureront en suspens.

Bien sincèrement,

--

Fanny Kumiélan
IA-IPR Langues Vivantes-Espagnol
Académies de Nancy-Metz et Strasbourg
0659677705